



REGLES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

LICENCIATION

Règlement Administratif Fédéral Chapitre 6 Article II. 606.1

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » ne figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606. 2 – Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>,
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>,
- Accès à l'application « Smart Ping » pour Smartphones (Androïd et IOS).

Règlement administratif départemental, applicable à toutes les épreuves départementales

Même procédure que le règlement administratif Fédéral.

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1ère phase au cours de la 2ème phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Art 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette coupe est ouverte aux joueuses et joueurs des clubs de Seine et Marne, licenciés F.F.T.T. pour la saison en cours de la catégorie minime à vétéran.

Le classement masculin doit être égal ou inférieur à 1 399 points (points licences de début de saison).
Pas de limite de classement pour les féminines

Les 8 premières équipes de la saison précédente sont sélectionnées pour créer une D1 constituée de 2 poules de 4.

Les autres équipes et les nouvelles inscrites évolueront en D2 sous forme de 4 poules de 4 et en D3 de x poules en fonction du nombre d'engagements.

En cas de non confirmation de l'engagement ou non-paiement (de l'engagement ou des pénalités), l'équipe ou les équipes de l'association peuvent être retirées de la compétition avec les conséquences qui en découlent.
Le règlement disciplinaire relatif aux cartons infligés aux joueurs et joueuses est applicable pour ce championnat.

2 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

La formule est celle de la « coupe Davis » : 2 simples, 1 double, 2 simples.
Une équipe est composée d'une joueuse et un joueur.
Un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite.

Art 3 - CALENDRIER

Les rencontres ont lieu le vendredi soir, selon le calendrier figurant sur la fiche d'inscription.

1 ^{er} tour de poule	1 reçoit 4	2 reçoit 3
2 ^e tour	3 reçoit 1	4 reçoit 2
3 ^e tour	1 reçoit 2	3 reçoit 4
1/2 finale		
Finale		

Art 4 - HORAIRES

Ouverture de la salle : 20 h 15 Début de la compétition : 20 h 45.

Art 5 - LITIGES

En cas de litige, s'adresser au responsable de la compétition.

Art 5 – COMPOSITION DES EQUIPES

5.1 Brûlages

Pour participer aux rencontres de classement, les joueurs devront avoir fait au moins une rencontre dans les poules.
Si un club inscrit plusieurs équipes, la règle normale du brûlage s'applique.

5.2 Joueurs mutés

Chaque équipe ne pourra disposer que d'un seul joueur muté.

5.3 Possibilité d'ententes

Il est possible à deux associations de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs.
Le lieu des rencontres ainsi que le correspondant sont ceux de l'association la première nommée.

5.4 Déroulement des rencontres

Au maximum, 2 équipes d'un même club peuvent figurer dans la même poule, dans ce cas elles doivent se rencontrer au 1^{er} tour.

5.4.1 Ordre des rencontres

Les rencontres ont lieu obligatoirement dans l'ordre suivant :
A/X - B/Y - Le double -A/Y - B/X.

5.4.2 Principes

Chaque partie se joue en 3 manches gagnantes.

Une rencontre ne peut, évidemment, avoir lieu avec un seul participant ; dans ce cas, l'équipe est déclarée forfait.

L'équipe totalisant 2 forfaits est exclue de la compétition.

A l'issue de la phase de poules, pour toutes les divisions, les 4 premiers au classement inter-poules accèdent aux 1/2 finales.
Les 2 premiers accèdent ensuite à la finale afin de désigner le champion de la saison.

5.4.3 Feuilles de rencontres

Chaque partie gagnée est codée 2 points ; chaque partie perdue 1 point.

Les points rencontres doivent, être précisés selon le même principe que pour le championnat par équipes senior.

Le score final de la rencontre est de 2 points pour l'équipe gagnante, 1 pour la perdante et 0 pour une équipe forfait.

5.4.4 Matériel

Les rencontres doivent se dérouler exclusivement avec des balles plastique

Art 6 – MONTEES ET DESCENTES :

A l'issue de la saison, les descentes sont organisées afin d'assurer les montées. Elles sont fonction du nombre de poules de la dernière division. Le dernier de poule descend toujours s'il existe une division inférieure.

A partir de la D2, les premiers de poules accèdent à la division supérieure.

Art 7 – CLASSEMENT POULES

a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontres.

b) Une équipe, battue par forfait ou pénalité, sera considérée comme battue 10 à 0, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0, et 11/0 dans chaque manche.

c) En cas de poule incomplète l'équipe exempte marque les 2 points de la victoire. Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur la ou les rencontres disputées entre elles.

Art 8 – CLASSEMENT INTER-POULES

A l'issue de la saison et pour chaque division, un classement général des équipes est établi, en fonction des critères suivants :

- Place obtenue dans la poule.
- Pour départager les équipes ayant terminé à une même place dans des poules différentes, les quotients suivants seront pris en compte par priorité :
 - * Nombre de points rencontres obtenus, en ajoutant autant de fois 3 points qu'il y a d'équipes manquantes dans une poule.
 - * Nombre de points rencontres gagnés divisé par le nombre de rencontres disputées.
 - * Nombre de points parties gagnés divisé par le nombre de rencontres disputées.
 - * Nombre de points parties gagnés divisé par ceux perdus-

Art. 9 – DESTINATION DES RESULTATS :

a) La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- un exemplaire à conserver par l'association recevant la rencontre. Cet exemplaire doit être conservé toute la saison sportive concernée et devra être fourni sur simple demande au responsable de la division concernée ou à la commission sportive départementale.

- un exemplaire pour chaque capitaine.

b) La saisie de la feuille de rencontre incombe à l'association qui reçoit sur le site www.fftt.com/monclub au plus tard le lundi soir minuit

c) Tout retard sera sanctionné par une pénalité financière appliquée au club recevant. Une rencontre dont la feuille ne sera pas parvenue au responsable de Championnat 14 jours au maximum après son déroulement, pourra être comptée perdue par pénalité pour le club recevant.

d) Lorsqu'une rencontre est inversée, la saisie sur le site www.fftt.com incombe toujours à l'équipe qui recevait initialement ; par contre, la fourniture de la feuille de rencontre et des balles incombe à l'équipe qui reçoit effectivement.

e) Les feuilles de rencontre doivent être envoyées au plus tard dans les 7 jours au responsable de la division concernée dans les cas suivants :

- Match nul,
- En cas de réserves ou réclamations,
- Lorsque la saisie n'est plus réalisable,
- Sur simple demande du responsable de division ou de la commission sportive.

L'utilisation du logiciel GIRPE ne soustrait pas à ces obligations. Une pénalité financière sera appliquée en cas de non-respect de ces obligations.

Art 10 - TARIFS DES PENALITES FINANCIERES

Non transmission dans les 48 h de la feuille de rencontre	5 €
Non saisie informatique de la feuille de rencontre et/ou du score (le lundi soir au plus tard après la rencontre)	5 €
Erreur de saisie de la feuille de rencontre et/ou du score	5 €
Mauvais modèle de feuille de rencontre	5 €
Mauvais destinataire pour la feuille de rencontre	5 €
Désistement (15 jours avant la 1 ère journée) pas de pénalité financière, mais non remboursement des droits	
Perte par pénalité	10 €
Forfait simple	10 €
Forfait général	20 €
Nombre de points classement des joueurs	5 €
Numéro de licence manquant ou n° erroné	5 €
Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, etc.)	10 €
Feuille incorrectement remplie ou illisible, par mention manquante ou erronée : (Chacune des deux associations devra régler la pénalité financière)	
Date, N° de division ou de poule	5 €
Nom et / ou n° d'équipe	5 €
Phase et / ou n° de la journée	5 €
Résultat partiel ou total	5 €
Signature du capitaine et/ou du J.A	5 €
Composition du double	5 €